

## LETTRE DU CENTRE N° 202

### **Sujet : Création de formations consacrées à la maîtrise des procédures d'appels d'offres européens**

Les Fédérations Agirc et Arrco ont souhaité organiser des formations sur la passation des procédures d'appels d'offres européens, à destination des personnels des groupes de protection sociale concernés par la décision et la mise en œuvre des procédures d'achats de biens, services et travaux.

Elles seront animées par une avocate spécialisée, pour permettre à chacun de maîtriser les éléments clés de la passation des procédures d'appels d'offres européens et intégrer les principales nouveautés en droit des marchés, issues de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application 2016-360 du 25 mars 2016.

En lien avec la Direction du Pilotage des Objectifs et de la Performance (DPOP), le CFEM organise des actions de formation pour accompagner les collaborateurs dans la mise en œuvre de ces procédures d'achats formalisées.

En effet, il convient de rappeler que :

- les organismes de droit privé, dotés de la personnalité juridique, ayant une mission d'intérêt général et contrôlés par un organisme public, sont des pouvoirs adjudicateurs dont les marchés sont soumis au droit de la commande publique conformément aux textes susmentionnés;
- les dispositions s'appliquant à la commande publique, parmi lesquelles celles visant les pouvoirs adjudicateurs, ont été réformées par ces mêmes textes.

L'acquisition de biens, services et travaux par les pouvoirs adjudicateurs est soumise à des procédures préalables de publicité, d'égalité de traitement des opérateurs du marché et de transparence des procédures d'achat.

Trois modules distincts sont proposés pour répondre aux besoins et attentes des différents publics concernés :

- Le **module 1**, destiné aux opérationnels, acheteurs et/ou juristes dits « non-initiés » à la pratique des appels d'offres européens, d'une durée de 2 jours, est organisé **les 27 et 28 octobre 2016** ou les **15 et 16 novembre 2016**
- Le **module 2**, destiné aux opérationnels, acheteurs et/ou juristes dits « experts » dans la pratique des appels d'offres européens, d'une journée, est organisé le **18 octobre 2016** ou le **8 novembre 2016**
- Le **module 3**, destiné aux profils approvisionneurs, d'une journée, est organisé le **29 novembre 2016** ou le **6 décembre 2016**.

Toutes les formations se déroulent dans les locaux du CFEM au GIE Agirc-Arrco (16-18 rue Jules César -75012 Paris).

Le tarif est de 200 euros (plus 19,50 euros de frais de repas) par participant et par jour en session intergroupes.

Il est proposé deux dates par module. Selon la demande, d'autres sessions pourront être organisées.

Ces formations pourront également être réalisées en intra-groupe, ou sur site en regroupant des collaborateurs de plusieurs GPS (contact : Florence Delaplace, 01 71 72 12 09, [fdelaplace@agirc-arrco.fr](mailto:fdelaplace@agirc-arrco.fr))

Il convient **avant le 28 septembre 2016** :

- soit de retourner le bulletin d'inscription ci-joint complété au Centre de formation et des expertises métiers (fax : 01.71.72.16.11 ; e-mail : [gje.cfp@agirc-arrco.fr](mailto:gje.cfp@agirc-arrco.fr)),
- soit de procéder à la préinscription sur le site du CFEM (<https://cfp.agirc-arrco.fr>) au moyen du code d'accès attribué au service formation du groupe.

*Destinataires : Direction générale  
Direction des ressources humaines  
Responsables formation  
Direction de la communication  
Direction des achats  
Direction juridique  
Pour info : secrétaire du CE*

## **FORMATION**

### **Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens**

#### **Module 1 pour personnels dits « non-initiés »**

**Durée :** 2 jours

**Objectifs :**

- Appréhender le droit des marchés publics
- Approfondir de façon opérationnelle le droit des marchés visant les pouvoirs adjudicateurs dans le cadre de la passation des marchés
- Comprendre le déroulement des procédures de passation (de l'estimation du besoin à la conclusion du marché)

**Contenu prévisionnel :**

**1<sup>er</sup> jour**

- Introduction (la commande publique, une réglementation spécifique, les textes et les principes de la commande publique)
- Le champ d'application (catégories de marchés, contractants, formes du marché, allotissements, marchés fractionnés...)
- La définition des procédures (définitions et calcul des seuils, procédures formalisées/procédures adaptées, appréciation des seuils)
- La présentation des procédures formalisées, choix des procédures et hypothèses de recours (appels d'offres ouverts et restreints, procédure concurrentielle avec négociation, dialogue compétitif, marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence)

**2<sup>ème</sup> jour**

- Les règles générales de passation, le déroulement des procédures (définition des besoins et du contenu du marché, règles de publicité et de mise en concurrence), les règles relatives aux candidatures (délai, contenu, DUME, cotraitance, sous-traitance, interdiction de soumissionner, examen, régularisation), les règles relatives aux offres [déroulement de la négociation en procédure concurrentielle (phases successives, offres intermédiaires, offres finales) modalités d'attribution et de conclusion du marché (information des candidats évincés, avis d'attribution)]
- La typologie des risques contentieux liés à la passation et prévention (requérant, référé précontractuel/référé contractuel, infractions pénales)
- L'exécution des marchés (marchés subséquents, émissions de bons de commande, points de vigilance)

**FORMATION**  
**Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens**  
**Module 2 pour personnels dits « experts »**

**Durées :** 1 jour

**Objectifs :**

- Appréhender les principales nouveautés et modifications introduites par l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application
- Sécuriser les procédures de marchés s'appliquant aux pouvoirs adjudicateurs

**Contenu prévisionnel :**

- Introduction / Présentation et objectifs de la réforme
- Le champ d'application et les principes (qualification, accords-cadres et bons de commandes, marchés exclus de l'ordonnance, marchés réservés)
- Les impacts sur les procédures de passation (évaluation, définition des besoins et sourcing, allotissement, nouvelles procédures, cas d'ouvertures, dématérialisation)
- Zoom sur la procédure concurrentielle avec négociation et le déroulement des négociations
- La sélection des candidats et le choix des offres : quelles nouveautés ? (DUME, les critères de sélection des candidatures, les critères d'attribution des offres, le traitement de l'absence de signature des offres, la régularisation des offres, les obligations d'information)
- Les nouveautés apportées au stade de l'exécution (la sous-traitance, les modifications en cours d'exécution).

**FORMATION**  
**Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens**  
**Module 3 pour profils « approvisionneurs »**

**Durées :** 1 jour

**Objectifs :**

- Comprendre l'environnement juridique propre aux marchés publics
- Appréhender le droit des marchés s'appliquant aux pouvoirs adjudicateurs
- Comprendre le déroulement des procédures de passation (de l'estimation du besoin à la conclusion du marché) et les modalités d'exécution des accords-cadres (marchés subséquents et bons de commande)

**Contenu prévisionnel :**

- Introduction (la commande publique, les principes d'égalité, de transparence, la publicité et la mise en concurrence)
- Le champ d'application (définition des marchés au sens de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, accords-cadres, exclusions)
- Les procédures de passation s'appliquant aux pouvoirs adjudicateurs (seuils, calcul des seuils, procédures formalisées ou adaptées)
- Les procédures formalisées (choix des procédures et hypothèses de recours)
- Le déroulement d'une procédure en 5 étapes (de la définition des besoins aux modalités d'attribution et de conclusion du marché)
- L'exécution des accords-cadres (modalités de conclusion des marchés subséquents et d'émission de bons de commande)
- Les sanctions et le contentieux

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens Module 1 pour personnels dits « non-initiés »

(\*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom du responsable procédant à l'inscription : \_\_\_\_\_

Nom (\*): \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Cicas : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du Groupe : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

#### S'inscrit à la formation : « Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens – Module 1 pour les personnels dits « non-initiés »

- |                          |                        |                     |                        |
|--------------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 27 et 28 octobre 2016  | Paris - Jules César | Personnels non-initiés |
| <input type="checkbox"/> | 15 et 16 novembre 2016 | Paris - Jules César | Personnels non-initiés |

#### Facture valant convention à établir :

au nom du service formation de l'organisme : \_\_\_\_\_

au nom de l'organisme (autre service) :  
Service \_\_\_\_\_

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom du correspondant (\*): \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

*Le coût de cette formation est de 200 €/jour plus frais de restauration 19,50€ par repas.*

**Date et cachet de l'organisme**

**Service Formation**

**Signature**

Inscription avant le 28 septembre 2016, après validation de votre service Formation, par écrit au CFEM, 16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12 ou par fax : 01.71.72.16.11 ou par mail (gie.cfp@agirc-arrco.fr) ou par préinscription sur le site du CFEM (https://cfp.agirc-arrco.fr) au moyen du code d'accès attribué au service formation du groupe.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens Module 2 pour personnels dits « experts »

(\*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom du responsable procédant à l'inscription : \_\_\_\_\_

Nom (\*): \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Cicas : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du Groupe : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**S'inscrit à la formation : « Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens – Module 2 pour les personnels dits « experts »**

- 18 octobre 2016 Paris - Jules César Personnels experts
- 8 novembre 2016 Paris - Jules César Personnels experts

#### **Facture valant convention à établir :**

au nom du service formation de l'organisme : \_\_\_\_\_

au nom de l'organisme (autre service) :  
Service \_\_\_\_\_

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom du correspondant (\*) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

*Le coût de cette formation est de 200 €/jour plus frais de restauration 19,50€ par repas.*

**Date et cachet de l'organisme**

**Service Formation**

**Signature**

**Inscription avant le 28 septembre 2016, après validation de votre service Formation, par écrit au CFEM, 16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12 ou par fax : 01.71.72.16.11 ou par mail (gie.cfp@agirc-arrco.fr) ou par préinscription sur le site du CFEM (https://cfp.agirc-arrco.fr) au moyen du code d'accès attribué au service formation du groupe.**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens Module 3 pour profils « approvisionneurs »

(\*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom du responsable procédant à l'inscription : \_\_\_\_\_

Nom (\*): \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_ Cicas : \_\_\_\_\_

Nom et adresse du Groupe : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

**S'inscrit à la formation : « Maîtriser les procédures d'appels d'offres européens – Module 3 pour les profils « approvisionneurs »**

- 29 novembre 2016 Paris - Jules César Approvisionneurs
- 6 décembre 2016 Paris - Jules César Approvisionneurs

#### **Facture valant convention à établir :**

au nom du service formation de l'organisme : \_\_\_\_\_

au nom de l'organisme (autre service) :  
Service \_\_\_\_\_

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Nom du correspondant (\*): \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

*Le coût de cette formation est de 200 €/jour plus frais de restauration 19,50€ par repas.*

**Date et cachet de l'organisme**

**Service Formation**

**Signature**

**Inscription avant le 28 septembre 2016, après validation de votre service Formation, par écrit au CFEM, 16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12 ou par fax : 01.71.72.16.11 ou par mail (gie.cfp@agirc-arrco.fr) ou par préinscription sur le site du CFEM (https://cfp.agirc-arrco.fr) au moyen du code d'accès attribué au service formation du groupe.**